


MAI 2019 – N° 108 - Bulletin CFE-CGC IBM NEOPB
C'EST REPARTI POUR UN TOUR : LA DIRECTION IBM VEUT RELANCER UNE NÉGOCIATION DE RCC ET DÉCLENCHER LES MFDC DE LA GPEC. COMME EN 2018 ?

Suite au CSE-C EXCEPTIONNEL du 13 mai 2019 convoqué en urgence par la Direction, et au CE Européen du 14 mai, annonçant des réductions d'effectifs d'environ 1000 personnes dans toute l'Europe, nous avons pu constater que la Direction veut mettre en œuvre À NOUVEAU, COMME EN 2018, la mesure de Rupture Conventiennelle Collective des ordonnances Macron de 2017.

La Direction veut appliquer la RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE (RCC) ET les MESURES DE FIN DE CARRIERE (MFDC) aux entités d'IBM France suivantes: GTS, Cloud&Cognitive/Security, Systems, Global Market, EO&S (Support).

Le projet de la Direction comporte deux volets :

- >>>> le premier est de faire signer un accord pour une RCC avant début juin 2019
- >>>> le deuxième est de réactiver l'avenant 1 de l'accord GPEC pour mettre en œuvre les Mesures de Fin De Carrière (MFDC) pour les salariés seniors.

CES DEUX MESURES SERONT MISES EN ŒUVRE SUR LA BASE DU « DOUBLE VOLONTARIAT » DU MANAGEMENT ET DES SALARIÉS ET SUR LE MÊME PERIMÈTRE.

CONTENU DE LA RCC :

Il s'agit de négocier un accord avec au moins 50% des organisations syndicales représentatives avant juin 2019. Les départs se feront sur la base du volontariat et le nombre de départs est de 210 VOLONTAIRES maximum.

A noter que les permutations ne pourront pas se faire entre les entités.

	GTS	Cloud & Cognitive / Security	Systems	Global Market	EO&S (Supports)	Total
Nombre maximal de départs envisagés	50	95	5	21	39	210
Suppressions d'emplois associées	50	95	5	21	39	210

CONTENU DE L'AVENANT 1 DE LA GPEC OU MFDC :

Rien de nouveau. Il s'agit de reprendre partiellement (pas de rachat de trimestre,...) l'avenant 1 de la GPEC reprenant les mesures MFDC du précédent plan RCC/MFDC 2018.

Rapprochez-vous de vos élus CFE-CGC si vous voulez avoir plus d'informations.

DÉCLARATION DE LA CFE-CGC au CSE-C extraordinaire du 13 mai :

La CFE-CGC prend acte de la volonté de négocier rapidement un accord portant sur une Rupture Conventiennelle Collective chez IBM.

Même si nous rappelons que la CFE-CGC attache plus d'importance au traitement social des salariés qui restent à la compagnie, nous sommes ouverts à cette négociation et serons vigilants sur plusieurs points.

Nous veillerons d'abord au respect du volontariat réel de la part des salariés.

Nous regarderons l'articulation entre cet éventuel accord RCC et l'avenant 1 de mesures de fin de carrière de l'accord GPEC. Nous suivrons de près le périmètre et les éventuelles mobilités entre BUs ou fonctions.

Par ailleurs, nous souhaitons que, dans un deuxième temps, une politique de recrutement dynamique chez IBM France soit mise en place pour renforcer les secteurs en besoin de ressources. Il serait souhaitable enfin qu'IBM se focalise sur le partage de la valeur avec les salariés qui restent.

QUELLE SUITE APRÈS CE CSE-C EXTRAORDINAIRE ?

La première réunion de négociation de l'accord RCC a eu lieu dès le 13 mai après-midi. Deux autres réunions sont d'ores et déjà prévues. La contrainte de la Direction : SI PAS D'ACCORD RCC, ALORS PAS DE MESURES MFDC...



D. Gonçalves



G. Marsollas



S. Mullen



D. Chaule



C. Khiari



C. Berveglieri



M. Derrien



I. Vlach



P. Josselin



T. Blanchot




LE CALENDRIER DE LA DIRECTION
Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre (sous réserve de l'achèvement des procédures d'information du CSEC et de signature d'un accord majoritaire)

A partir du 13 mai 2019 et au plus tard le 27 mai 2019	Suite à l'information du CSEC (Article L.1233-19-1 du Code du travail) : <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de l'Antenne d'Accompagnement aux salariés des Business Units objet du projet d'accord de Rupture Conventionnelle Collective, limitée à la prise de rendez-vous et aux conditions standard, jusqu'à la signature de l'accord. - L'ensemble des salariés des Business Units objet du projet d'accord est informé par courriel de l'ouverture de cette première phase d'information.
Dès la signature de l'accord d'entreprise	Ouverture de la phase de volontariat aux ruptures d'un commun accord dans le cadre de ce projet de RCC prévues au Volet VI (sous réserve de la validation du document d'accord par la DIRECCTE) pour les salariés appartenant aux Business Units dans lesquelles des suppressions de postes sont envisagées : Les salariés peuvent demander à l'Antenne d'Accompagnement des simulations sur la base de leur situation personnelle et des dispositions telles qu'elles ont été définitivement adoptées et transmises à la DIRECCTE, et le cas échéant évoquer avec l'Antenne d'Accompagnement leur projet professionnel. A l'issue de ces réflexions et de ces échanges, les salariés pourront formaliser leur demande d'adhésion.
17 juin 2019 à 18 heures	Fin de la période de Volontariat aux ruptures d'un commun accord dans le cadre de ce projet de RCC prévues au Volet VI pour les salariés appartenant aux Business Units dans lesquelles des suppressions de postes sont envisagées
18 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des candidatures enregistrées et application des règles de criticité aux candidatures telles qu'elles sont prévues au Volet VI - Acceptation et validation des candidatures retenues par la Direction - Bilan du volontariat <ul style="list-style-type: none"> o Information des salariés sur l'acceptation ou refus, de leur demande de ruptures d'un commun accord dans le cadre de ce projet de RCC o Pour les salariés dont la candidature aux RCC dans le cadre de ce projet a été acceptée, production et remise en mains propres ou envoi en courriel avec accusé de réception des conventions de rupture d'un commun accord
19 juin 2019	Pour les salariés dont la candidature aux ruptures d'un commun accord dans le cadre de ce projet de RCC a été acceptée, signature par les salariés des conventions de rupture
24 juin 2019	Fin du délai de rétractation des parties



E. Monteiro



A. Bremont



F. Geoffroy



M. Bara



G. Caulier



B. Ruch

 VISITEZ LE SITE
WWW.CFECGC-IBM.FR


Vous aurez les infos en temps réel !